

4 juin 2024

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle de la séance régulière du 04 juin 2024 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Louis Coutu, maire  
Eden Lauzon, conseillère  
Jean-Pierre Brien, conseiller  
Pascal Gonnin, conseiller  
Réal Vel, conseiller  
Denis Vel, conseiller,  
Suzanne Casavant, conseillère

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Louis Coutu, maire et Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle., Majella René, fait fonction de secrétaire.

Aucun résident est présent à la séance.

**1. ORDRE DU JOUR;**

2024-06-116

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 07 mai 2024;
4. Suivi au procès-verbal;
  - 4.1. Journée de la pêche – 25 jeunes inscrits
  - 4.2. Dépôt du rapport de Solmatech – tests de sol phase II
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
  - 6.1. Maladie de Lyme
  - 6.2. Veille saisonnière – Dossier publiée dans le Larocheillois
  - 6.3. École Tournesol – Éden Lauzon, conseillère, sera présente
  - 6.4. Appel au projet du fonds initiative culturelles
  - 6.5. Appui à la clinique Médica
  - 6.6. Don 50\$ - OSJJ - voyage musical Europe – un membre de SADLR
  - 6.7. Fondation québécoise du cancer – refus
7. Résolution projet FRR – permettre au directeur général de signer les documents
8. Résolution pour entériner le coût d'entretien de la borne électrique.
9. Résolution pour entériner les coûts du projet RCR citoyen
10. Bureau;
  - 10.1. Résolution pour l'embauche d'une inspectrice en urbanisme et environnement;
  - 10.2. Résolution pour embauche d'un adjoint de direction – poste temporaire;
  - 10.3. Résolution pour implantation du programme Paie/RH PG Solution
11. Sécurité civile
  - 11.1. Résolution pour achat de cinq (5) vestes identifiées sécurité civile
  - 11.2. Résolution pour le lien sur page WEB Sécurité civile de Valcourt
  - 11.3. Résolution pour frais licence RÉZILIO 2024 et accompagnement Prudent 2024
12. Voirie;

- 12.1. Rechargement de routes – endroit stratégique automne 24
- 12.2. Résolution pour entériner achat d'un bac de recyclage
- 12.3. Résolution pour entériner l'achat de signalisation
- 12.4. Résolution pour achat d'un déshumidificateur commercial
- 12.5. Résolution pour achat d'un luminaire de rue
- 12.6. Résolution pour les frais d'installation Hydro Québec
- 12.7. Résolution pour évaluer une rétrocaveuse.
- 12.8. Résolution pour effectuer nivelage d'entrées privées
- 12.9. Résolution pour demander l'ajout d'une lumière à l'intersection de chemin Grande Ligne et chemin Marois à la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford;
- 13. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
- 14. Comité;
  - 14.1. Église – 14 mai – 25 mai:
  - 14.2. École –
  - 14.3. Loisirs -
- 15. Période de questions;
- 16. Affaires nouvelles;
- 17. Levée de la session;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
 APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
 ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ères)s présents (es).

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions puis, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2024;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Gilbert Côté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
 APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
 ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 07 mai 2024 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

##### Points :

- Activité ACP – 25 jeunes inscrits pour samedi – 8 bénévoles en aide pour l'installation et le transport – poisson 600\$ truite arc-en-ciel – Responsable à l'accueil sera Robert Boisvert - prix du plus gros poisson seulement – Il faut publier dans le Porte-voix les infos pour le diner (gratuité). Nous avons reçu des commandites de Bionest 250\$ et SEAL 100\$ ;
- Dépôt du rapport de Solmatech – Disponible pour consultation
- Trios Desjardins : où en est rendu le dossier ?
- Service des Incendies de Waterloo : la réponse est a été bien reçu
- Plancher flottant est rendu au bureau
- Asphalte est-ce que les appels d'offres sont en cours ;

#### 5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2024-06-118

Gilbert Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 08 mai au 04 juin 2024	250 101,53 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	23 210,87 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	878,87 \$
TOTAL	<u>24 089,74 \$</u>
Dépenses durant le mois	14 108,49 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 768,73 \$
Salaires déboursés durant le mois	10 319,14 \$
Total dépenses	<u>52 286,10 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### 6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

#### 6.1 CIUSSS DE L'ESTRIE – MALADIE DE LYME

Des panneaux ont été commandés et seront installés aux abords du sentier pédestre

#### 6.2 CIUSSS DE L'ESTRIE - VEILLE SAISONNIÈRE CHALEUR EXTRÊME

2024-06-119

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est attentive à la santé et la sécurité des employés et des citoyens de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ;

COINSIDÉRANT QUE le CIUSSS de l’Estrie mais à notre disposition une boîte à outils facilitantes pour aider à la prévention ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle publiera dans le Larochellois les informations pertinentes en prévention du risque de chaleur extrême ;

QUE la municipalité rendra disponible dans ses présentoirs, des feuillets explicatifs ;

QUE s’il y a lieu, nous utiliserons les services de Telmatik et le panneau d’affichage extérieur

M. le maire demande le vote : tous sont d’accord.  
Résolution adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**6.3 INVITATION AU GALA TOURNESOL D’OR**

2024-06-120

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un donateur de l’école secondaire du TOURNESOL pour l’année 2024

CONSDÉRANT QUE nous avons à cœur la réussite scolaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE la conseillère, Éden Lauzon assiste au Gala Tournesol d’Or et que les frais de déplacement lui soient remboursés sur demande;

M. le maire demande le vote : tous sont d’accord.  
Résolution adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**6.4 APPEL AU PROJET DU FONDS INITIATIVES CULTURELLES**

Le dossier est remis au comité des loisirs ainsi qu’au comité culturel ;

**6.5 APPUI À LA CLINIQUE MEDICA**

2024-06-121

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est reconnue comme étant le 2<sup>e</sup> pôle économique de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE La Clinique Médica de Waterloo offre des services et des soins en médecine familiale, qu’il s’agisse de prévention et de dépistage, de diagnostic et de traitement;

ATTENDU QUE La Clinique Médica de Waterloo, faisant partie du GMF Waterloo, dessert actuellement 10 615 résidents de toute la région;

ATTENDU QUE La Clinique Médica de Waterloo est un service de proximité essentiel qui a une clientèle majoritairement active, représentant un atout important sur le plan socio-économique de toute notre région;

ATTENDU QUE La Clinique Médica de Waterloo compte actuellement 7 médecins pour desservir sa clientèle, et qu’au moins 3 départs à la retraite sont envisagés d’ici 3 ans;

ATTENDU QU' Aucun nouveau facturant ne s'est joint à l'équipe de la Clinique Médica de Waterloo depuis 2015 par la méthode de répartition des effectifs médicaux régulière, notamment à cause de la forte compétition régionale, et ce malgré des conditions et un environnement attractif de travail;

ATTENDU QUE La Clinique Médica de Waterloo doit impérativement compléter son équipe dans les meilleurs délais pour assurer la pérennité et le maintien des services professionnels qui contribuent à offrir des services de 1<sup>ère</sup> ligne à la population, évitant ainsi une orientation vers des services d'urgence déjà surchargés dans notre région.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au ministre de la Santé et des services sociaux ainsi qu'au Département régional de médecine générale d'inclure une mention spécifique à l'effet que la Clinique Médica de Waterloo est en recrutement actif.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande aussi de considérer ce besoin, jugé hautement prioritaire par notre instance de proximité, dans l'attribution d'au moins un PREM nouveau facturant en médecine familiale, par année, à la Clinique Médica de Waterloo, et ce pour les 3 prochaines années.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **6.6 DON – TOURNÉE DE L'OSJJ EN FRANCE**

2024-06-122

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager la culture en générale ;

CONSIDÉRANT QU'une musicienne de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est membre de l'Orchestre symphonique des Jeunes de Joliette (OSJJ) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinquante dollars (50\$) au projet Tournée en Europe ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

#### **6.7 DON FONDATION DU CANCER – CAMPAGNE CORPORATIVE**

Les membres du conseil refusent de contribuer à la campagne de financement corporative de la Fondation du cancer ;

2024-06-123

**7. PERMETTRE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR) DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC autorise un montant de quarante-quatre mille deux cent quarante-neuf dollars (44249\$) à titre d'aide financière pour la réalisation du projet « Amélioration des interactions sociales au Parc des cerfs » ;

CONSIDÉRANT QU'une somme résiduelle de sept cent cinquante et un dollars (751.00\$) demeure disponible en résiduel si le besoin apparaît en cours de travaux sans devoir faire une nouvelle demande ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes devront être engagées avant le trente et un décembre deux mille vingt-quatre (31-12-2024) ;

CONSIDÉRANT QUE les montants seront remboursés à cent pour cent (100%) lors du dépôt du rapport final et son approbation par le représentant de la MRC et ce à l'intérieur des douze mois suivant la date de signature de la convention soit au plus tard le sept mai deux mille vingt-quatre (7 mai 2024) ;

CONSIDÉRANT QUE la convention doit être signée par une personne autorisée par la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité la convention de services mentionnée précédemment;

Qu'il rédige et dépose, au moment opportun, le rapport des travaux ainsi que les documents requis au conseil municipal ainsi qu'au représentant de la MRC ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**8. RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE COÛT D'ENTRETIEN DE LA BORNE PAR ADDENERGIE**

2024-06-124

CONSIDÉRANT QUE nous possédons une borne électrique et que nous devons en assurer le fonctionnement ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la firme AddÉNERGIE Solution de recharge, assure le service d'entretien de cette dernière au coût de sept cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (787.97\$);

QUE la période couverte par cette entente de services couvre trois années (3) et soit effective du premier août 2024 (2024-08-01) au trente et un juillet 2027 (2027-07-31) ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**9. RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LES COÛTS DU PROJET PREMIERS SOINS ET RCR - CITOYEN**

2024-06-125

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir une formation « Premiers soins » à tous les résidents de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'opportunité d'avoir une formatrice sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE notre objectif est de former le plus de résidents considérant notre situation géographique pour les services d'urgence ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle défraie la totalité des frais de formation pour une cohorte de maximum dix-huit (18) personnes au coût de mille deux cents dollars (1200.00\$) ;

QUE nous offrons le « Guide détaillé de secourisme et RCR » à tous les participants au coût de quinze dollars (15\$) l'exemplaire ;

QUE nous offrons le diner sous forme de boîte à lunch pour un coût maximum de douze dollars (12\$) par participant

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**10. BUREAU**

**10.1 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT;**

2024-06-126

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspectrice municipale en urbanisme et en environnement est occupé par Guylaine Castonguay depuis le 05 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire termine le 04 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE Guylaine Castonguay satisfait aux attentes liées au poste;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

ET APPUYÉ par le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Guylaine Castonguay sur une base permanente à temps partiel soit douze (12) heures par semaine;

QUE Guylaine Castonguay soit nommée :

1. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme (LAU, art. 119, par. 7 et art. 63, al. 2) (Délivrer les permis et les certificats exigés par la réglementation (LAU, art. 120 à 122). Surveiller le respect de la réglementation relevant de sa responsabilité)
2. Personne désignée ou employée désignée (LCM, art. 105 al. 2) (Faire enlever, aux frais de la MRC, mais sans préjudice du droit de celle-ci de les recouvrer, les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux.)

3. Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.22 (art. 88)  
(L'application du Q-2, r.22, notamment la vérification de la conformité des demandes de permis pour des installations septiques)
4. Fonctionnaire responsable de l'application du Q-2, r.35.2 (art. 105)  
(La vérification de la conformité des demandes de permis pour les installations de prélèvement d'eau et les systèmes de géothermie visés)
5. Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM (LCM, art. 35)  
(L'étude des demandes relatives aux clôtures et aux fossés mitoyens en vertu de l'article 1002 du Code civil du Québec (C.c.Q.), aux travaux de drainage du terrain d'un demandeur aux seules fins de drainage et d'irrigation, si le fossé en cause n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et que la superficie de son bassin versant est inférieure à 100 ha, ainsi qu'aux demandes de découvert faites en vertu de l'article 986 du C.c.Q. (LCM, art. 36))
6. Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement général de la municipalité 2021-444.
7. Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le réseau d'égout fonctionnaire responsable de l'application de ces règlements.
8. Fonctionnaire responsable des dérogations mineures, fonctionnaire ressource pour monter les dossiers.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<b>10.2 AFFICHAGE DU POSTE D'ADJOINT-TE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET À LA GREFFE</b>
--

2024-06-127

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe détentrice du poste à la municipalité est en arrêt de travail prolongé ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale nécessite un support direct quotidien ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle affiche un poste temporaire d'adjoint-te- à la direction générale et à la greffe jusqu'au retour de la personne détentrice de ce poste

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<b>10.3 IMPLANTATION DE LA SUITE FINANCIÈRE AURORA MODULE PAIE / RH DE PG SOLUTION</b>
--

2024-06-128

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solution est propriétaire de la firme Infotech;

CONSIDÉRANT QUE le module de paie actuel ne sera plus supporté par PGSolution au profit de la nouvelle application AURORA module Paie/RH au cours de la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QUE le module proposé est au coût global de six mille huit cent vingt-cinq dollars (6 825.00\$) ;

CONSIDÉRANT QUE PGSolution offre un rabais de mille cent trente-sept dollars et cinquante sous (1 137,50\$) si l'implantation est réalisée avant le trente et un (31) décembre deux mille vingt-quatre (2024) ;

CONSIDÉRANT QUE le rabais s'applique sur le premier versement

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle procède à l'achat et l'implantation de la solution AURORA module Paie/RH.

QUE le montant de deux mille deux cent soixante-quinze dollars (2 275.00\$) soit versé à PG Solution en deux mille vingt-quatre (2024) à titre de premier versement et que la somme résiduelle de trois milles quatre cent douze dollars et cinquante sous (3 412,50\$) soit versé au cours de la prochaine année.

QUE le directeur général puisse signer les documents relatifs à cette acquisition;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<b>11 SÉCURITÉ CIVILE</b> <b>11.1 ACHAT DE CINQ VESTES IDENTIFIÉES</b> <b>« SÉCURITÉ CIVILE »</b>
---

2024-06-129

Considérant que nous voulons être bien identifiés lors d'éventuels évènements en lien avec la Sécurité Civile ;

Considérant que des couleurs officielles sont réservées pour la Sécurité Civile;

Considérant que la Ville de Valcourt nous a négocié un prix de groupe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète cinq vestes identifiées « Sécurité Civile » au coût de dix-huit dollars et soixante-dix-huit sous (18.78\$) chaque veste pour un total de cent sept dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (107.97\$) taxes incluses;

Qu'un paiement sera émis à la Ville de Valcourt lors de la réception des dites vestes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<b>11.2 RÉOLUTION POUR LE LIEN SUR LA PAGE WEB EN SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE VALCOUT</b>
--

2024-06-130

CONSIDÉRANT que nous voulons une page uniforme en Sécurité Civile

CONSIDÉRANT que la page du site WEB de Ville de Valcourt est modifiable pour en faire une page générique pour les 7 municipalités;

CONSIDÉRANT que la firme ChaCha a soumis une soumission au montant de cinq cent vingt dollars plus taxes (520.00\$) pour la l'ajustement de ladite page et que ce montant est pour l'ensemble des sept municipalités de OMSC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer un septième (1/7) de la soumission que la Ville de Valcourt a reçue;

QUE la facture de cinq cent vingt dollars plus taxes (520.00\$) divisée en sept représente pour notre municipalité la somme de soixante-quatorze dollars et vingt-neuf sous (74.29\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

### 11.3 LICENCE RÉZILIO 2024 À 2028 INCLUSIVEMENT

2024-06-131

Considérant que notre outil de travail en Sécurité Civile est le logiciel «RÉZILIO»;

Considérant que nous devons payer des frais d'abonnement ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer les frais d'abonnement tel qu'énumérés au tableau suivant :

Année	Frais abonnement Rezilio avant taxes	Frais d'abonnement Rezilio avec taxes nettes	Montant avant taxes à facturer pour Rezilio par municipalité (7)
2024	3 774,00 \$	3 962,23 \$	566,03 \$
2025	4 075,00 \$	4 278,24 \$	611,18 \$
2026	4 401,00 \$	4 620,50 \$	660,07 \$
2027	4 753,00 \$	4 990,06 \$	712,87 \$
2028	5 133,00 \$	5 389,01 \$	769,86 \$

Que les frais soient acquittés sur présentation de facture par la Ville de Valcourt qui nous représente dans ce dossier;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

## 12. VOIRIE

### 12.1 RECHARGEMENT DE ROUTES – ENDROIT STRATÉGIQUE AUTOMNE 24

Pour le moment le rechargement est reporté, il sera décidé de façon ponctuelle et selon les besoins.

### 12.2 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACHAT D'UN BAC DE RECYCLAGE

2024-06-132

CONSIDÉRANT QUE le déneigeur a brisé le bac de recyclage du propriétaire matricule 9229-38-5027;

CONSIDÉRANT QUE nous avons autorisé le propriétaire à faire l'achat d'un nouveau bac et de nous faire suivre la facture pour un remboursement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le remboursement de cent trente-sept dollars et quatre-vingt-seize sous (137,96) pour le remboursement du bac de recyclage du propriétaire matricule 9229-38-5027; (facture à l'appui)

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**12.3 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACHAT DE SIGNALISATION**

2024-06-133

CONSIDÉRANT QUE nous allons ajouter des dos d'âne dans deux rues soient de LaRoche et Lagrandeur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de panneaux de signalisation pour indiquer la présence de dos d'âne;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entérine la dépense au montant de cent cinq dollars et vingt-huit sous (105.28\$) ; M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**12.4 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR INDUSTRIEL**

2024-06-134

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons faire la location du garage de Nation de l'Érables pour la saison 2024-2025 pour l'entreposage des véhicules de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2023-2024 l'utilisation d'un déshumidificateur s'est avérée nécessaire et que des frais nous ont été ajoutés à la fin de la saison;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète un déshumidificateur industriel usagé à l'encan;

Que la dépense sera remboursée sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**12.5 LUMINAIRE DE RUE -HYDRO QUÉBEC**

2024-06-134

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut faire installer et raccorder deux luminaires de rue dont un près du 413 rue Dale-Cleary et un près du 171 chemin de Sainte-Anne sud; (EVP-FR 451163 et 451164)

CONSIDÉRANT QUE des frais de quatre-cent quarante dollars (440.00\$) plus taxes applicables par luminaire sont facturés par Hydro Québec pour l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède lesdits luminaires et qu'ils sont assemblés et prêt pour l'installation par Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le paiement des montants demandés, qu'elle fournisse les luminaires assemblés et prêt pour l'installation et qu'elle autorise Hydro Québec à procéder aux installations à la date qui lui convient ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**12.6 RÉSOLUTION POUR ÉVALUER UNE RÉTROCAVEUSE**

2024-06-136

CONSIDÉRANT la mise en place de notre service de déneigement, nous envisageons la possibilité d'acquérir une rétrocaveuse (pépine) pour le chargement de la déneigeuse, Nous mandatos Louis Coutu, Réal Vel et Jean Gévry pour la recherche d'une rétro caveuse usagée (pépine);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle défraie les frais en lien avec les déplacements et le temps requis;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s

**12.7 RÉSOLUTION POUR EFFECTUER LE NIVELAGE D'ENTRÉES PRIVÉES**

2024-06-137

CONSIDERANT QUE nous avons notre niveleuse ;

CONSIDERANT QUE nous avons reçu des demandes de résidents pour le nivelage de leur entrée privée ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offrira ce service à la population au coût de cent soixante-cinq dollars (165\$) de l'heure ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**12.8 RÉSOLUTION POUR LE CHARGEMENT DE L'ABAT POUSSIÈRE**

2024-06-138

CONSIDERANT QUE nous devons charger le camion pour l'épandage de l'abat-poussière en flocon ;

CONSIDERANT QUE nous n'avons pas l'équipement pour effectuer le chargement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle retienne les services de Sébastien Laplante avec son équipement au tarif de cent cinquante dollars de l'heure (150,00\$) ;

Que le paiement sera effectué sur preuve justificative ;

Que Sébastien Laplante possèdera tous les documents et équipements nécessaires pour les travaux en cours ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

**12.8 COMMUNICATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD POUR DEMANDER L'AJOUT D'UN LUMINAIRE À L'INTERSECTION CHEMIN GRANDE LIGNE ET CHEMIN MAROIS**

Le conseil mandate le directeur général pour faire une première approche auprès de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford

### **13. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

### **14. COMITÉS**

1. Église : 14 mai la rencontre du comité. Le 25 mai 2024 la participation était tiède de résidents et les sujets intéressants.
2. École : Service de surveillance un manque à gagner d'environ 8 000\$ et le recrutement des employés est difficile;
3. Loisirs : Bière et saucisses les démarches vont bon train, La vente de garage du 1<sup>er</sup> juin a eu lieu. Le conseil demande le rapport financier. La facture en partage de l'entretien de la patinoire sera envoyée au Loisir;
4. CCU : Une rencontre a eu lieu le 29 mai. Pascal Gonnin nous fait un résumé, règlement pollution lumineuse, PIIA, et traitement UV à l'étude, intégration d'un chenil dans la réglementation et une révision de la définition le multi logement et bi génération et une dérogation est à l'étude;

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions puis, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

### **16. AFFAIRES NOUVELLES**

Discours du maire, la séance est ajournée au 25 juin à 19h00.

### **17. LEVÉE DE LA SESSION;**

2024-06-139

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée. Il est 21h22.

Gilbert Côté,  
Directeur Général et greffier-trésorier

Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

25 juin 2024

### **PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle de la séance régulière du 04 juin ajournée au 25 juin 2024 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :  
Louis Coutu, maire  
Jean-Pierre Brien, conseiller  
Pascal Gonnin, conseiller  
Réal Vel, conseiller  
Denis Vel, conseiller,  
Suzanne Casavant, conseillère

Est absent : Eden Lauzon, conseillère  
Les membres présents forment le quorum.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Louis Coutu, maire et Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle., Majella René, fait fonction de secrétaire.

Aucun résident est présent à la séance.

Retour à l'ordre du jour au point :

## **16 AFFAIRES NOUVELLES-DISOURS DU MAIRE**

M. Louis Coutu, maire nous dépose le discours du maire et rapport financier pour l'année 2023. Le discours sera distribué à tous les résidents du territoire.

Arrivée 19h09 Eden Lauzon

2024-06-140

### **16.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES ET SERVICES JURIDIQUES FQM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$ ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier d'une heure en soutien sans frais en ressources humaines et relations du travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Réal Vel  
APPUYÉ PAR : Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

## **17.LEVÉE DE LA SESSION;**

2024-06-141

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 19h21.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Côté,  
Directeur Général et greffier-trésorier

\_\_\_\_\_  
Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »